

Planète : Armandie

Galaxie : Radix I

Capitale : Ilan

Vaisseau-Mère : RVB-94

CONSTITUTION

Considérant que le mépris des droits humains, du patrimoine naturel et des principes fondamentaux de justice a conduit l'humanité à sa perte,

Et tirant des enseignements des sagesses de tous les peuples à travers l'histoire qui ont permis le progrès du droit,

Les représentants des citoyens d'Armandie déclarent :

Article I

Tous les êtres doivent être respectés.

Les hommes et les femmes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Tout animal, étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Article II

La propriété privée est admise mais la répartition des biens doit être équitable.

Personne ne doit prendre possession des biens mobiliers et des terres des autres par la force ou sans compensation, sinon il sera traduit en justice.

Article III

Les citoyens s'engagent collectivement à une utilisation des ressources de la planète qui garantisse sa viabilité sur le long terme, dans le respect de la biodiversité.

Article IV

Notre principe est la souveraineté du peuple.

La liberté est un droit fondamental. Elle consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Nous ne laisserons jamais quelqu'un opprimer les autres, et si cela se produit, nous sanctionnerons l'opprimeur.

Cylindre de Cyrus

Chaque être humain a la même valeur. Par conséquent, nul ne peut prétendre pouvoir exploiter ou dominer un individu sous prétexte qu'il est vulnérable ou inférieur.

Article V

Le principe de laïcité devra être respecté au sens strict du terme. Nous devons respecter toutes les coutumes, toutes les traditions, toutes les religions, dans la mesure où elles respectent la Constitution.

Cylindre de Cyrus

Article VI

Aucune violence, aucun meurtre, aucun traitement de faveur ou discrimination en fonction du sexe, de l'âge, du foyer de peuplement dont est issu l'individu ne seront tolérés.

Article VII

Tous les habitants de la planète ont le droit à une justice universelle.

De plus, « Par le crime, un homme se met lui-même hors du réseau d'obligations éternelles qui lie chaque être humain à tous les autres. »

Simone Weil, L'enracinement

Un droit implique des devoirs envers l'Etat, donc la société.

Article VIII

Le système judiciaire se base sur l'équité. Ainsi, la partie lésée aura réparation proportionnellement à l'infraction commise.

Tout sera fait pour réintégrer l'être humain à la communauté dont il s'est séparé par son crime.

Tout système de sanctions doit permettre de redonner au criminel goût à l'humanité et à la liberté qu'il a perdue en désobéissant aux lois liant les hommes égaux entre eux.

L'enfermement sera réservé aux cas de nombreuses récidives. Une telle condamnation se fera toujours en présence d'un jury collectif, afin de permettre un doute raisonnable.

"Que dix coupables échappent à la justice, plutôt que souffre un seul innocent."

William Blackstone

Article IX

L'enfant est reconnu, universellement, comme un être qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité.

L'accès, la gratuité et la qualité de l'éducation est garanti pour tous quels que soient l'âge ou la classe sociale.

L'éducation est obligatoire de 3 à 18 ans.

L'École favorisera le travail collectif dans l'éducation.

La liberté pédagogique des parents sera respectée, mais tout devra être fait pour leur inculquer des principes éducatifs fondamentaux.

Article X

Tous les citoyens peuvent voter et participer à la vie politique. Ils peuvent de plus se réunir en associations. Chaque personne a le droit de constituer une organisation dans la mesure où cette dernière ne représente pas un risque pour la nation.

Lors d'un référendum, le vote est obligatoire. Le référendum est nécessaire en cas de modification de la constitution, ou pour la guerre et la paix.

Tout habitant majeur vivant sur le territoire doit participer à la vie locale en fonction de ses compétences.